

si dire, à l'avant, sont devenus une cible sur laquelle s'exerce la critique, dont une grande partie est entièrement injustifiée. Il se peut que dans certains cas le prix de détail de la viande ait atteint un niveau trop élevé, mais il n'existe aucune indication que le producteur des bestiaux ait jamais reçu pour son produit un prix qui égale celui qu'il aurait pu obtenir sur le prétendu marché mondial et les prix offerts dans d'autres pays.

Le coût de la production des porcs se calcule de différentes façons dans les diverses provinces, et chaque producteur a sa manière personnelle de calculer les avantages, dans son cas individuel, de l'augmentation de la production ou de sa cessation. En Ontario, apparemment, le producteur moyen achète la plus grande partie ou la totalité de son fourrage, et dans son cas il faut qu'il prépare un tableau de ses prix de revient qui comprenne toute dépense directe et indirecte qui entre dans la production. Dans l'Ouest du Canada, le cultivateur moyen suit une règle beaucoup plus simple. Il établit tout simplement la comparaison entre le prix qu'il pourrait obtenir pour un boisseau de grain de fourrage à l'éleveur et le prix qu'il obtient, d'après ses propres calculs, en en disposant pour l'alimentation de ses porcs, et la comparaison de ces deux prix oriente sa décision. Le tableau de comparaison des prix annexé révèle ce qui s'est produit en Alberta pendant une période d'années. Ce tableau est généralement connu sous le vocable de proportion de la valeur de l'orge relativement à celle du porc, et sert à mesurer la prospérité relative de la production des porcs. Actuellement, la proportion de la valeur de l'orge relativement à celle du porc est de 17.5, ce qui veut dire que 17.5 correspond au nombre de boisseaux de l'orge de fourrage de première qualité nécessaire pour égaler la valeur de 100 livres de porcs vifs B1, les deux prix établis d'après le marché de Winnipeg. La moyenne prise sur une longue période d'années a été calculée à 18 et 18.5. Lorsque la proportion n'atteint pas ce chiffre, elle ne favorise pas l'augmentation de la production. Lorsque la proportion dépasse ce chiffre, on peut s'attendre à un mouvement vers une augmentation de la production.

Il existe différentes questions sur lesquelles le présent comité pourrait faire enquête, et les suggestions suivantes sont offertes à titre d'indications sur les sujets que l'on pourrait explorer et la ligne de conduite à suivre dans la publication de certaines questions qui embarrassent à la fois les consommateurs et les producteurs de produits de bestiaux.

1. Quels sont les faits réels concernant les augmentations des prix du détail à la fois pour la viande fraîche et la viande fumée? Combien de ces augmentations sont dues à des augmentations de prix payés au producteur de bestiaux et combien sont dues à d'autres facteurs, tels que le prix de revient du détail engendré par le tranchage et l'emballage?
2. Le mouvement du grain de fourrage de l'Ouest vers l'Est du Canada, la justification des subventions du gouvernement qui s'y rapportent, et le prix de revient réel de la distribution du grain de fourrage dans l'est du Canada?
3. Dans quelle mesure la pénurie de main-d'œuvre agricole a-t-elle augmenté le coût de la production ou diminué la production, et quelles sont les mesures possibles pour améliorer la situation relativement à la main-d'œuvre?
4. Dans quelle mesure le coût du transport des bestiaux influence-t-il les prix, particulièrement en regard de l'augmentation récente des taux de transport?
5. Dans quelle mesure les méthodes d'achat de l'industrie des salaisons influencent-elles le prix au producteur, et encouragent ou découragent-elles la production, et dans quelle mesure est-il opportun d'adopter une législation commerciale nationale autorisant l'imposition d'un prix d'achat et de revient uniformes dans l'industrie relative aux bestiaux, semblables aux prix qui prévalent dans le moment dans le commerce du grain?